



Canadian Council  
of Ministers  
of the Environment

Le Conseil canadien  
des ministres  
de l'environnement

## **STRATÉGIE VISANT L'ATTEINTE DE ZÉRO DÉCHET DE PLASTIQUE**

**PN 1584**

© Conseil canadien des ministres de l'environnement, 2018

Approuvé en principe par le Conseil des ministres du CCME le 23 novembre 2018

# 1 CONTEXTE

## 1.1 Introduction

Les plastiques sont des matières à faible coût, durables et utilisées quotidiennement par la majorité des Canadiens. En plus de leur fonctionnalité inégalée, ils fournissent d'importants avantages à l'économie et à la qualité de vie des Canadiens. Par exemple, ils peuvent réduire l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour le transport des biens et des produits; être un facteur concourant à l'amélioration des résultats de santé; ainsi que réduire les déchets alimentaires en prolongeant la vie des articles périssables; et ils peuvent fournir des matériaux durables et à haute performance pour leur utilisation dans les secteurs de la construction, des textiles et autres. Leur production et leur utilisation connaissent une croissance plus rapide que tous les autres matériaux en raison de leurs nombreux usages pratiques. Leur production et leur utilisation connaissent une croissance plus rapide que tous les autres matériaux en raison de leurs nombreux usages pratiques. Toutefois, certaines des caractéristiques qui rendent les plastiques si utiles créent aussi des défis considérables pour leur gestion en fin de vie afin d'éviter la création des déchets et leur rejet dans l'environnement.

Les faibles coûts de production et d'élimination des plastiques ont entraîné une augmentation du nombre de produits et d'emballages en plastique jetables dans le marché des biens de consommation, où plus de la moitié de ces produits sont conçus pour n'être utilisés qu'une fois, puis jetés. À l'heure actuelle, on estime que l'économie mondiale perd environ 95 % de la valeur matérielle des emballages de plastique, soit entre 100 et 150 milliards de dollars par année, en raison de leur usage unique. En outre, la durabilité du plastique et l'insuffisance en matière d'incitatifs et d'infrastructure de récupération et de recyclage de cette matière (à l'échelle mondiale, à peine 14 % des plastiques sont recueillis à des fins de recyclage) sont à la source d'un problème environnemental mondial à croissance exponentielle.

À l'échelle mondiale, on estime qu'environ huit millions de tonnes de déchets de plastique terrestres sont déversées dans les océans chaque année. Si aucune mesure additionnelle n'est prise et si les taux actuels de consommation et de production se poursuivent, cette quantité pourrait plus que doubler d'ici 2025. Cette pollution nuit à la faune, endommage les habitats et les pêches, et peut transférer des contaminants tout au long de la chaîne alimentaire. Elle entraîne au moins 13 milliards de dollars en dommages aux écosystèmes marins à l'échelle planétaire annuellement et représente une perte de valeur économique encore plus importante. Le fléau mondial des déchets marins et de la pollution de plastique, ainsi que les préoccupations quant à l'accroissement du consumérisme et du gaspillage, continuent de capter l'attention des médias partout dans le monde.

La recherche de solutions novatrices pour faire face aux déchets de plastique à l'échelle mondiale est essentielle à la protection de nos océans, de nos lacs, de nos cours d'eau et de l'environnement naturel. La redéfinition des déchets de plastique comme matériaux de valeur représente une opportunité économique pour conserver les ressources et renforcer notre compétitivité. En outre, l'amélioration des taux de recyclage du plastique réduira les émissions de GES. Les Canadiens peuvent faire preuve de leadership mondial en adoptant une économie du plastique plus circulaire, qui permettrait de capturer et de conserver la valeur des plastiques tout

au long de leur cycle de vie. En travaillant ensemble pour modifier la façon dont les plastiques sont utilisés et gérés, nous pourrions accroître la prospérité et protéger l'environnement.

## 1.2 Engagements internationaux

Parallèlement au changement climatique, les déchets de plastique et les déchets marins sont devenus une priorité environnementale mondiale, qui génère une dynamique de changement croissante. Bon nombre d'organismes internationaux ont pris des initiatives et des engagements internationaux visant à prévenir et à réduire les déchets de plastique et les déchets marins. Le G7 et le G20, par exemple, ont adopté des plans d'action qui ciblent leurs efforts contre les déchets marins. Des travaux liés ont été menés dans de nombreux autres forums internationaux, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation maritime internationale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Au sein des Nations Unies, des pays se sont engagés à atteindre les Objectifs de développement durable de 2030, notamment la cible 14.1, qui vise à prévenir et à réduire nettement les déchets marins d'ici 2025, et l'objectif 12, qui vise l'adoption de modes de consommation et de production durables. En 2017, plus de 200 nations ont signé une résolution de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui souligne l'importance d'éliminer les déchets de plastique à long terme dans les océans.

Les travaux vers un modèle d'économie circulaire pour les matières plastiques se sont accélérés en 2018. En tant que président du G7, le Canada a présenté la Charte sur les plastiques dans les océans, et les initiatives du Forum économique mondial, le Forum mondial sur les plastiques dans une économie circulaire de l'OCDE, la stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire de la Commission européenne ont ouvert la voie. Beaucoup de pays, d'États, de provinces et de municipalités se sont engagés à réduire les déchets de plastique, notamment en établissant des cibles de recyclage ambitieuses ou en restreignant certains produits à usage unique comme les sacs de plastique et les contenants pour mets à emporter. L'industrie assume également un rôle de leadership à l'échelle mondiale grâce à des engagements publics mondiaux allant des objectifs de contenu recyclé à la conception de produits mieux recyclables et réemployables, la production de résines alternatives et le développement de nouvelles technologies de recyclage.

## 1.3 Leadership canadien

S'appuyant sur la lancée internationale, le Canada a conçu la [Charte sur les plastiques dans les océans](#) dans le cadre de sa présidence du G7 de 2018, sous le thème de la santé des océans et des déchets marins. Adopté par plusieurs pays et organisations comme un plan d'action, elle avance des objectifs et des solutions ambitieux pour une action mondiale dans cinq domaines : i) la conception, la production et les marchés durables de plastique, ii) la collecte, la gestion et l'infrastructure de déchets, iii) les modes de vie durables et l'éducation, iv) la recherche et l'innovation, et v) le nettoyage des côtes et du littoral.



Le Canada a également annoncé qu'il investira 100 millions de dollars pour soutenir les pays en voie de développement à développer et à mettre en œuvre des systèmes rationnels de gestion des déchets, et à empêcher les déchets de plastique d'entrer dans l'environnement, à lutter contre les déchets plastiques sur les rives et à mieux gérer les ressources de plastique.

À l'échelle nationale, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont collaboré pour créer cette stratégie du CCME visant l'atteinte de zéro déchet de plastique. La stratégie met en place les domaines d'action qui sont importants pour le Canada, et qui cadrent avec ceux présentés dans la Charte sur les plastiques dans les océans. La stratégie se fonde sur les commentaires recueillis auprès des intervenants, ainsi que des membres du public dans le cadre de consultations menées par le gouvernement fédéral et d'activités de mobilisation du CCME. Environnement et Changement climatique Canada a reçu plus de 1 900 commentaires dans le cadre de cette consultation en ligne concernant les déchets de plastique, auxquels se sont ajoutées de nombreuses lettres d'appui et des pétitions par divers groupes d'intervenants<sup>1</sup>. Plus de 700 intervenants ont été invités à participer à un sondage en ligne du CCME; de ce nombre, plus de 220 ont fourni des réponses détaillées.

L'approche nationale du Canada s'appuiera sur un large éventail de programmes et de règlements gouvernementaux, ainsi que sur des initiatives volontaires d'organisations de l'industrie, des communautés et de protection de l'environnement. La collaboration dans le cadre du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), notamment grâce à la mise en œuvre continue d'initiatives existantes comme le Plan d'action pancanadien sur la responsabilité élargie des producteurs (CCME, 2009) jette les bases de la transformation à venir. La mise en œuvre de cette stratégie se fera dans le respect des compétences de chaque ordre de gouvernement et un futur plan d'action identifiera des mesures complémentaires entre les gouvernements. Ce plan d'action résumera aussi les engagements, les rôles et les responsabilités de l'industrie et des autres parties prenantes.

Agir pour éliminer les déchets de plastique fait partie de la transition plus vaste du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone et plus circulaire, dans le cadre de laquelle nous

## PLAN DIRECTEUR DU G7 DE CHARLEVOIX

### CIBLES DE LA CHARTE SUR LES PLASTIQUES DANS LES OCÉANS

- Encourager les efforts déployés par l'industrie à l'égard d'une cible de 100 % de produits de plastique réutilisables et recyclables d'ici 2030, ou récupérables là où des solutions de rechange viables ne seront pas en place.
- Encourager les efforts déployés par l'industrie pour accroître de 50 % le contenu recyclé des produits en plastique d'ici 2030, là où cette mesure pourra être mise en place.
- Travailler avec l'industrie et les autres ordres de gouvernement pour recycler et réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et récupérer 100 % de tous les plastiques d'ici 2040.
- Travailler de concert avec l'industrie pour éliminer l'utilisation de microbilles de plastique dans les produits cosmétiques rinçables et les produits de soins personnels, dans la mesure du possible d'ici 2020, et s'attaquer aux autres sources de microplastiques.

<sup>1</sup><https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/consultations/direction-zero-dechet-plastique/nous-avons-entendu.html>

utilisons nos précieuses ressources naturelles aussi efficacement que possible et réduisons nos émissions de gaz à effet de serre.

## 2 VISION CANADIENNE DU PLASTIQUE DANS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Reconnaissant le rôle prépondérant des plastiques au sein de notre économie, la présente stratégie ouvre la voie pour traiter cette matière comme une ressource toujours utile, et définit les champs de travail qui nous permettront d'atteindre les cibles de réduction des déchets de plastique ambitieuses énoncées dans la Charte sur les plastiques dans les océans. La stratégie et sa mise en œuvre constitueront une contribution importante pour la réalisation d'une économie circulaire et à faibles émissions de carbone, et pour la réduction des répercussions des déchets de plastique sur l'environnement. On s'attend à ce que ces plans d'action deviennent des vecteurs d'innovation et créent des possibilités qui augmenteront la compétitivité de nouveaux modèles d'affaires, de solutions en matière de conception de produits et de technologies de prévention et de récupération des matières résiduelles. Un élément vital de sa réussite sera la participation des particuliers, de l'industrie et des parties prenantes intéressées partout au Canada, ainsi que de tous les ordres de gouvernements, à titre de partenaires pour atteindre zéro déchet de plastique.

### 2.1 Approche d'économie circulaire

Le flux de matériaux et d'énergie dans l'économie canadienne est principalement linéaire alors que nous extrayons les ressources, les transformons en produits et en mettons la vaste majorité au rebut. À l'inverse, une économie circulaire vise à conserver les produits et matériaux utilisés le plus longtemps possible et à maximiser leur valeur. Ce système referme la boucle de l'utilisation des ressources naturelles en réduisant, réutilisant, réparant, réusinant, recyclant et compostant les matériaux ou, si aucune autre option n'existe, en récupérant leur énergie à la fin de leur vie utile. Selon des recherches, d'ici 2030, les stratégies d'économie circulaire pourraient générer des avantages économiques mondiaux de plus de 4 billions de dollars américains, tout en réduisant les émissions de GES et la consommation de ressources primaires de 30 à 40 %.

Au Canada, nous faisons une transition vers une économie circulaire pour le plastique en cherchant à atteindre zéro déchet de plastique. La vision consiste à conserver tous les plastiques dans l'économie et hors de l'environnement. Bien qu'il existe des programmes de gestion des déchets bien établis, les systèmes doivent être améliorés pour nous éloigner de la situation actuelle, où plus de 89 % de nos plastiques finissent dans les sites d'enfouissement et dans les incinérateurs.

Tel que cela est illustré, cette stratégie reconnaît l'interdépendance de trois domaines d'activité comme éléments d'un système intégré : la prévention, la collecte et le nettoyage, et la récupération de la valeur. La performance du système doit

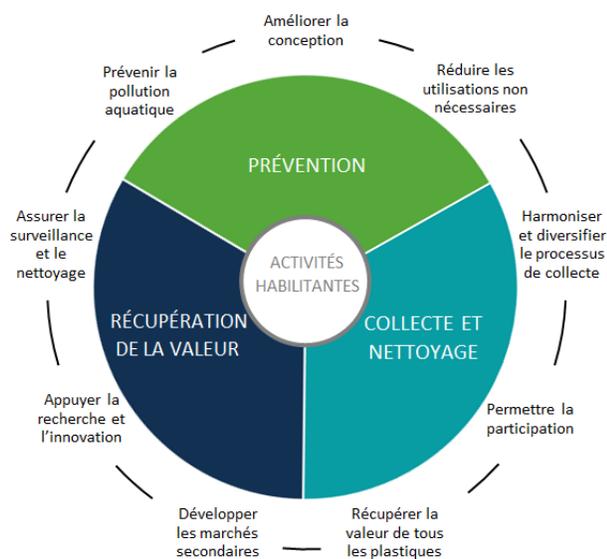


Figure 1 : Principaux domaines d'action pour une économie circulaire du plastique au Canada

être soutenue et améliorée par une vaste gamme d'activités habilitantes, telles que l'éducation des consommateurs, la recherche, les réglementations et les instruments fondés sur le marché, afin d'atteindre l'objectif zéro déchet de plastique. L'innovation tout au long du cycle de vie du plastique – de la conception à la collecte et à la récupération de la valeur – sera essentielle pour saisir les avantages économiques, sociaux et environnementaux de zéro déchet de plastique.

La stratégie du CCME met l'accent sur les points suivants :

- La **prévention** des déchets de plastique, par exemple en concevant des produits en plastique qui durent dans le temps et qui sont réparables, ou en réduisant la demande pour des articles en plastique jetables;
- La **collecte** de tous les plastiques, y compris au moyen du nettoyage, afin qu'ils soient réintégrés dans l'économie;
- La **récupération**<sup>2</sup> de la valeur de tous les plastiques en utilisant un ensemble de stratégies et de processus conformément à une hiérarchie des priorités (Figure 2).

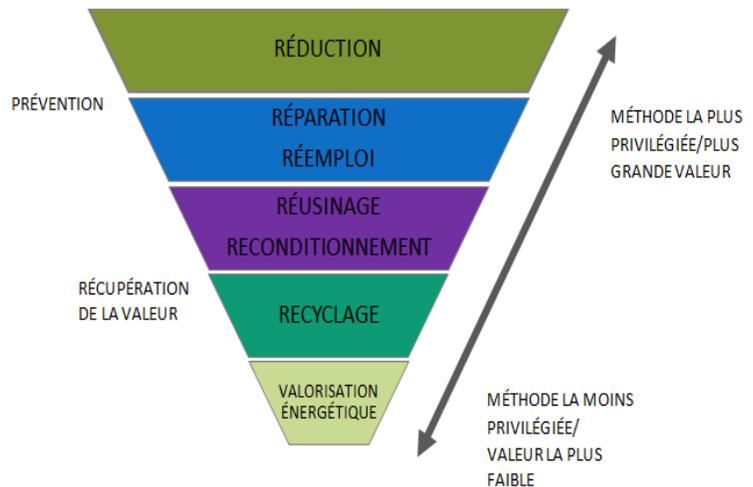


Figure 2. Hiérarchie des priorités dans la gestion des plastiques

Cette stratégie doit également permettre de faire en sorte que tous les segments de la société canadienne – notamment l'industrie, tous les ordres de gouvernement et les particuliers – jouent un rôle dans l'atteinte de zéro déchet de plastique et la réduction des déchets marins. Elle sera mise en œuvre en respectant la répartition des responsabilités fédérales, provinciales et territoriales, tout en assurant la complémentarité, et elle exigera des voies qui répondent aux circonstances particulières du Nord. Les mesures seront variées, à l'image de la complexité de l'utilisation des plastiques dans notre économie, et comprendront des activités habilitantes

<sup>2</sup> La **récupération** comprend toutes les activités à la fin de la vie utile qui récupèrent la valeur des déchets de plastique plutôt que de les jeter dans des décharges ou de les incinérer sans en valoriser l'énergie. Les activités de récupération sont classées en fonction de leur valeur, élevée à faible, et de leur caractère désirable, conformément à la hiérarchie de la gestion de déchets :

- Les activités de réemploi procurent la valeur la plus élevée et comprennent le réemploi direct, l'entretien et la réparation de produits, puis le réusinage, le reconditionnement et la collecte de pièces.
- Le recyclage mécanique traditionnel trie, broie et chauffe les produits afin de produire des résines ou des matières premières de plastique.
- Le recyclage comprend également le compostage et la digestion de certaines matières semblables au plastique à base de plantes. Les matières biologiques peuvent être recyclées en amendements de sol au moyen du compostage et de la digestion.
- Le recyclage chimique se rapporte à des processus comme la pyrolyse ou la gazéification qui transforment les plastiques en produits pétroliers (p. ex., méthanol, diesel). Ces produits peuvent être raffinés pour être reconvertis en plastiques ou autres produits, un procédé qui, à des niveaux d'efficacité adéquats, par exemple, pourrait être considéré comme du **recyclage**. Les produits pourraient aussi être utilisés comme un carburant, un processus qui serait alors considéré comme de la **valorisation énergétique**.
- La valorisation énergétique implique la transformation des déchets de plastique en carburants liquides ou solides afin de générer de la chaleur ou de l'électricité.

comme des campagnes d'information du public. En adoptant une approche commune et uniforme et en utilisant une perspective systémique, le Canada peut passer à des modèles de production et de consommation plus responsables.

Les mesures à prendre pour atteindre zéro déchet de plastique auront un avantage additionnel et elles aideront à atteindre les objectifs en matière de réduction de déchets à l'échelle du Canada, soit de réduire la quantité de déchets que les Canadiens éliminent d'un niveau de référence de 706 kg par personne en 2014 :

- à 490 kg par personne d'ici 2030 (réduction de 30 %);
- à 350 kg par personne d'ici 2040 (réduction de 50 %).

### 3 Cadre d'action

La réalisation de cette vision d'économie circulaire pour les plastiques nécessitera que des mesures soient prises dans de nombreux domaines, dans certains cas pour améliorer les performances actuelles, et dans d'autres, pour transformer et adopter de nouvelles pratiques et de nouveaux comportements. Dix domaines de résultats d'actions prioritaires ont été déterminés en fonction des points de vue des Canadiens et des parties prenantes sur les déchets de plastique, et des conclusions des analyses fondées sur des preuves. Ces dix domaines de résultats stimuleront l'élaboration des mesures futures et orienteront les efforts collectifs pour atteindre l'objectif de zéro déchet de plastique.



**Figure 3. Domaines de résultats prioritaires pour une approche pancanadienne au zéro déchet de plastique**

#### **Domaine de résultats 1 : Tous les produits en plastique sont conçus pour renforcer la durabilité, le réemploi et le recyclage**

Il existe des milliers de résines, de formulations et de produits de plastique sur le marché canadien. Les utilisations les plus courantes du plastique sont les emballages, la construction et les applications dans le secteur automobile. Les produits durables (p. ex., les appareils ménagers, les appareils électroniques, les textiles, les meubles) représentent environ 37 % des déchets de plastique au Canada alors que les produits non durables (p. ex., les produits et les emballages à usage unique) comptent pour les 63 % restants. En outre, l'utilisation de microbilles de plastique dans certains produits et dans les microfibrilles de vêtements synthétiques entraîne leur déversement dans les réseaux d'égouts. De nouveaux types de plastiques (p. ex., les bioplastiques) et de produits sont mis sur le marché chaque année, parfois sans qu'une infrastructure permettant leur traitement en fin de vie ne soit en place.

La diversité des produits et des utilisations complique grandement la collecte, le tri et le recyclage des plastiques à la fin de leur vie utile. Un produit unique peut contenir plusieurs types de plastiques personnalisés de façon à répondre aux exigences de sécurité, fonctionnelles et esthétiques d'un fabricant donné, et ceci peut entraîner des difficultés et des coûts élevés pour la collecte, l'identification et le tri pendant le recyclage. Par conséquent, une quantité importante de ces matériaux précieux est mise au rebut dans des décharges ou des incinérateurs.

L'intégration des considérations de réemploi et de recyclage dans la conception des produits en plastique est requise pour réduire les coûts liés au retour de ces matériaux dans l'économie. Elle ouvre aussi la porte à des produits et modèles commerciaux nouveaux et novateurs qui maximisent l'utilité et la valeur des produits durables au moyen du réemploi, de la réparation et du reconditionnement. Les entreprises au Canada et partout dans le monde s'emploient déjà à relever ce défi et s'engagent à créer des produits en plastique 100 % réutilisables et recyclables. L'atteinte de ces objectifs nécessitera, entre autres, le développement de nouvelles conceptions et technologies, ainsi que l'élaboration de définitions, de normes et de lignes directrices communes.

## **Domaine de résultats 2 : L'utilisation et le recyclage responsables des produits à usage unique ont considérablement augmenté**

Les produits jetables et à usage unique en plastique – tels que les sacs d'épicerie, les cigarettes, les rasoirs, les pailles, les ustensiles, et les contenants de boissons et pour emporter – sont des articles destinés à être utilisés une seule fois avant d'être jetés ou recyclés. Bien que nombre de ces articles puissent jouer un rôle important, comme la réduction des déchets alimentaires, le stockage ou le transport, dans certaines situations, ils peuvent être évités ou remplacés par des options réutilisables, recyclables ou compostables. Cependant, les plastiques à usage unique peuvent parfois être nécessaires pour des raisons d'accessibilité, de santé ou de sécurité.

Les articles jetables et à usage unique sont souvent difficiles à collecter, en particulier lorsqu'ils sont utilisés loin de chez soi, et ils peuvent être difficiles à recycler s'ils sont petits ou faits de plastiques difficiles à recycler. En conséquence, ils constituent une source de pollution de plastique et représentent environ 43 % des déchets marins dans le monde. Au Canada, les plastiques à usage unique constituent plus d'un tiers de tous les déchets de plastique et font partie des douze articles les plus recueillis pendant les Grands Nettoyages des rivages canadiens.

Les gouvernements de partout dans le monde s'efforcent, au moyen de la recherche, de l'éducation et de la réglementation, de trouver à la fois des alternatives à faible incidence aux produits à usage unique et d'accroître le taux de collecte et de recyclage de ces produits. Les particuliers et les entreprises jouent un rôle important quant aux décisions qu'ils prennent dans leur vie de tous les jours concernant l'achat, l'utilisation ou le recyclage de produits en plastique. Différentes mesures, comme la disposition d'options réutilisables, l'introduction de frais ou de restriction sur l'utilisation de certains produits (p. ex., les sacs), des campagnes de sensibilisation et la mise en œuvre d'initiatives des gouvernements et des entreprises peuvent accroître l'utilisation responsable des plastiques et la prévention de déchets plastiques.

### **Domaine de résultats 3 : Les systèmes de collecte étendus conservent tous les produits en plastique dans l'économie et hors de l'environnement**

Les approches à l'égard de la collecte de plastiques varient entre les provinces et les territoires et au sein de ceux-ci. Plus de 60 % des déchets municipaux proviennent des entreprises et des institutions, mais la collecte du recyclage est principalement axée sur les ménages unifamiliaux au moyen de programmes de collecte porte-à-porte. La majorité des plastiques recueillis sont des bouteilles (59 %), d'autres contenants rigides (21 %) et des sacs et des pellicules de plastique (19 %). En tout, moins de 11 % des plastiques sont recueillis pour le recyclage, le reste des plastiques aboutissant dans les décharges, les incinérateurs ou l'environnement.

La diversité et la complexité des systèmes de collecte créent des défis pour les consommateurs, les entreprises et les recycleurs. Ce ne sont pas tous les consommateurs qui ont accès à des options de recyclage pour tous leurs déchets de plastique, particulièrement dans les collectivités éloignées et du Nord. Les recycleurs doivent séparer et trier un mélange de produits en plastique de plus en plus complexe, certaines installations rejetant plus de 25 % des matériaux recueillis pour des raisons de contamination. En outre, les entreprises doivent naviguer différents systèmes de déclaration et de paiement dans chacune des régions où elles exercent leurs activités, créant ainsi une charge de travail et des dépenses additionnelles.

L'élargissement, la modernisation et l'harmonisation des systèmes de collecte à l'échelle canadienne offrent l'occasion de traiter de ces enjeux et d'accroître la participation du public au recyclage. Tous les partenaires dans le système devront collaborer pour identifier les stratégies les plus efficaces, pratiques et rentables pour la collecte de plus de résines et autres types de plastique dans toutes les régions, y compris les zones urbaines, rurales et éloignées, et à tous les types d'immeubles résidentiels, ainsi qu'aux entreprises (y compris les fermes), aux institutions et aux espaces publics. Avec une collecte améliorée, il faudra aussi soutenir les technologies et les processus novateurs et tenir compte de la façon dont les gouvernements peuvent travailler avec les entreprises pour tirer parti des programmes canadiens de responsabilité des producteurs, qui sont de calibre mondial.

### **Domaine de résultats 4 : Les marchés intérieurs solides et les différentes utilisations finales stimulent la demande pour des plastiques recyclés**

La demande pour des plastiques recyclés varie en fonction de facteurs comme le type et la qualité des matériaux recyclés, le prix de leurs équivalents vierges et l'existence d'utilisations finales pour les matériaux. Les marchés et les prix des plastiques recyclés changent rapidement en réponse aux prix mondiaux du pétrole, aux exigences réglementaires et aux progrès technologiques. Par exemple, lorsque les prix du pétrole sont bas, certaines résines vierges sont offertes à des prix inférieurs à ceux des résines recyclées. Bien que les avantages sur le plan de l'environnement et de l'efficacité énergétique découlant de l'utilisation de plastiques recyclés aient été prouvés, ces avantages ne sont pas reflétés dans les valeurs marchandes actuelles.

Cette situation crée un environnement difficile pour tous les acteurs du marché des plastiques recyclés. Les récupérateurs et les recycleurs sont peu enclins à investir dans le tri, le nettoyage et

la transformation des plastiques qui ont une faible valeur marchande; entre-temps, les fluctuations de prix, de qualité et de disponibilité des plastiques recyclés créent un obstacle pour les fabricants souhaitant utiliser ces matériaux dans leurs produits.

Il n'existe pas de solution unique pour régler ces enjeux : différentes mesures sont requises pour accroître l'approvisionnement, la demande et la qualité des plastiques recyclés. Les entreprises et les gouvernements peuvent stimuler ces marchés en créant des normes, des règlements, des droits, des politiques d'approvisionnement et des spécifications qui soutiennent le contenu reconditionné et recyclé. L'amélioration du partage des informations et de la traçabilité pourrait également faciliter les transactions marchandes. La gestion de produits, la responsabilité élargie des producteurs et les programmes de remboursement de consignes jouent un rôle important en assurant la stabilité du débit de matières pour soutenir ces marchés, y compris les collectivités éloignées et du Nord.

### **Domaine de résultats 5 : La capacité de recyclage du Canada est de calibre mondial et permet de transformer tous les types de déchets de plastique et d'en récupérer la valeur**

Le Canada dispose d'un secteur de recyclage bien établi qui transforme environ 65 % de tous les plastiques recueillis à des fins de recyclage (les plastiques restants étant exportés dans les marchés nord-américains et étrangers). Il existe environ 80 installations spécialisées dans le recyclage du plastique au Canada, la majorité se trouvant en Ontario et au Québec. Le secteur a une capacité suffisante pour transformer les produits en plastique les plus courants, propres, et les plus facilement recyclables (p. ex., les bouteilles, les contenants), mais n'a qu'une capacité limitée pour le traitement de produits plus compliqués, comme les gobelets et les mousses en polystyrène, le plastique souillé ou les composants de plastique dans les appareils électroniques et les véhicules. Les options de recyclage de certains plastiques sont limitées au Canada et en Amérique du Nord. Les décisions de certains pays, comme la Chine, limitant l'importation de déchets de plastique aux fins du recyclage, pourraient avoir d'importantes répercussions sur la capacité de traitement et pourraient stimuler les investissements pour de nouvelles installations ou l'agrandissement d'installations existantes au Canada.

L'infrastructure de recyclage du Canada devra être considérablement élargie pour être en mesure de récupérer la valeur de tous les plastiques usés. Des installations, des produits novateurs et des technologies et processus améliorés sont requis partout au Canada pour traiter de plus grands volumes de tous les types de plastiques. Ces mesures comprennent l'agrandissement des installations pour les produits faciles à recycler, l'établissement d'une capacité de traitement pour les plastiques qui ne sont pas actuellement recyclés au Canada, et la mise en place de solutions pour les plastiques grandement contaminés et difficiles à recycler. Cela comprend également la condition et l'exploration de la façon dont d'autres processus de récupération de la valeur qui ne sont pas courants au Canada, tels que le réemploi, le réusinage ou le recyclage chimique, pourraient être utilisables dans le cadre de la solution zéro déchet de plastique. Les innovateurs canadiens sont bien placés pour tirer parti des marchés mondiaux en croissance dans ces domaines.

L'élargissement de la capacité nécessitera des investissements, mais procurera également d'importants avantages économiques et environnementaux : des études récentes indiquant que l'accroissement des taux généraux de recyclage du plastique de 11 à 75 % créerait environ 15 000 emplois, préviendrait jusqu'à 4 mégatonnes d'émissions de dioxyde de carbone et contribuerait à plus de 700 millions de dollars au PIB du Canada. Entre autres mesures, il faudra trouver des façons de créer des incitatifs de marché afin d'aider à rentabiliser cet élargissement.

### **Domaine de résultats 6 : Les ménages, les entreprises et les institutions canadiens ont le pouvoir de prévenir et de gérer les déchets de plastique de façon responsable**

Le Canada ne peut atteindre son objectif de zéro déchet de plastique sans la participation de l'ensemble des entreprises, des institutions et des ménages canadiens. Les Canadiens sont de plus en plus conscients de la pollution de plastique et des difficultés liées à son recyclage. Ils souhaitent adopter des modes de vie plus durables, mais ne disposent pas d'information cohérente et fiable pour informer leurs actions. Les étiquettes non cohérentes et l'entrée sur le marché de solutions de rechange au plastique, comme les plastiques compostables, contribuent à la confusion et à l'incertitude quant aux façons de recycler et aux endroits où il est possible de le faire. Plus particulièrement, il est difficile pour les entreprises et les institutions de prendre des mesures visant à réduire les déchets de plastique, ce qui est problématique lorsque l'on tient compte de leur apport considérable en matière de déchets. Tous ces facteurs contribuent à un manque de mesures incitatives encourageant la réduction, le réemploi et le recyclage.

Donner aux Canadiens les moyens d'utiliser et de recycler le plastique de façon responsable implique une collaboration efficace entre les secteurs public et privé pour fournir des renseignements clairs et transparents aux consommateurs. Ces partenariats et autres collaborations détermineront la combinaison d'obligations et d'incitatifs requis pour assurer une participation maximale aux systèmes en place et encourager l'adoption de pratiques exemplaires. Les entreprises et institutions sont bien placées pour avoir des répercussions environnementales et éducatives positives lorsqu'elles deviendront des chefs de file dans le domaine de la réduction des déchets de plastique. Les efforts de recherche, d'éducation et de sensibilisation concernant les modes de vie durables et les répercussions des déchets marins se sont récemment intensifiés et ont besoin d'un soutien continu pour motiver et inspirer les Canadiens à atteindre zéro déchet de plastique. Le renforcement des normes, y compris pour l'approvisionnement, comme l'amélioration des exigences relatives aux étiquettes ou au contenu recyclé dans les produits de consommation, joue un rôle d'influence auprès des Canadiens dans l'utilisation et le recyclage des plastiques.

### **Domaine de résultats 7 : La pollution de plastique générée par les activités aquatiques est grandement réduite**

Le Canada dispose de vastes ressources marines et d'eau douce, et le plus long littoral du monde. La majorité de la pollution de plastique se retrouve dans l'environnement en provenance de sources terrestres, mais les sources marines ont aussi d'importantes répercussions et représentent une source importante de déchets de plastique en mer. À l'échelle planétaire, on estime

qu'environ 70 % des débris de macroplastiques flottants (par poids) au grand large sont liés à la pêche. Environ 640 000 tonnes d'engins de pêche sont perdues chaque année partout dans le monde et l'on estime que cette quantité représente moins de 10 % de tous les déchets marins par volume. Les engins de pêche perdus, abandonnés ou rejetés en mer (ALDFG) peuvent mener à des enchevêtrements et à de la pêche fantôme, en continuant à capturer et à piéger des organismes marins. Environ 100 000 mammifères meurent chaque année partout dans le monde en raison des déchets marins (enchevêtrements et ingestions).

Il faut améliorer les pratiques et développer des solutions dans les principaux secteurs, notamment les pêches, l'aquaculture, la navigation commerciale, l'utilisation de l'eau à des fins récréatives, l'industrie extracôtière, les plateformes de recherche et le tourisme (p. ex., les croisières), pour prévenir la pollution de plastique des eaux marines et des eaux douces. Des efforts sont aussi requis pour améliorer les connaissances quant aux répercussions et aux solutions visant à éliminer la pollution de plastique, et modifier les comportements dans ces secteurs. Cela peut être réalisé au moyen d'initiatives comme l'élaboration et l'échange de pratiques exemplaires, et l'élargissement et l'amélioration de règlements et de politiques (p. ex., inclure la préparation aux déversements de plastique dans les cadres de travail en matière de prévention et d'intervention). Les solutions novatrices et l'accès à des systèmes de détournement et d'élimination des déchets adéquats sont aussi nécessaires pour réduire les répercussions et minimiser les rejets en mer (p. ex., l'élimination et le recyclage aux ports et aux installations de réception portuaires; le retrait de navires abandonnés ou d'ALDFG de façon écologique).

### **Domaine de résultats 8 : Les systèmes de recherche et de surveillance efficaces informent la prise de décisions et mesurent la performance.**

L'étude des répercussions des déchets de plastique et des déchets marins sur l'environnement et la santé est un domaine scientifique récent, la majorité des recherches ayant été publiées au cours des cinq dernières années. Les gouvernements, les milieux universitaires et les ONG réalisent actuellement des recherches pour mieux comprendre la nature et la portée de cet enjeu au Canada. On retrouve des plastiques sur toutes les côtes du Canada ainsi que dans ses systèmes d'eaux douces, y compris les Grands Lacs et le lac Winnipeg. On retrouve des plastiques sur les rives et dans les eaux, les effluents, les sédiments, la glace de mer et la faune, ainsi que dans les aliments dont les Canadiens se nourrissent. Reconnaisant le principe de prudence, nous disposons de suffisamment de données pour savoir que cet enjeu a besoin d'être traité. Toutefois, il demeure des lacunes en matière de connaissances, et l'absence de méthodes et de programmes de surveillance harmonisés nuit à la compréhension des origines, de l'ampleur et des répercussions des déchets de plastique (macro et micro) sur la santé environnementale et humaine, ainsi que sur l'économie.

Les décideurs ont besoin de preuves solides pour appuyer la prise de mesures importantes et pour mesurer l'efficacité des mesures réglementaires et politiques. La recherche peut être réalisée sur différents fronts afin de mieux comprendre l'origine de la pollution de macroplastiques et de microplastiques, la façon dont elle se retrouve dans l'environnement et ses incidences sur les personnes et l'environnement. Il est possible de faire progresser la recherche, notamment en mettant en place des mécanismes de collaboration, en communiquant les résultats dans des

publications, sur des plateformes ou à des réunions de chercheurs, et en identifiant des sources et opportunités de financement qui permettraient de combler les lacunes dans la recherche.

### **Domaine de résultats 9 : La capture et le nettoyage efficaces de la pollution de plastique protègent l'environnement, les rives et les cours d'eau du Canada**

En 2010, environ 8 000 tonnes de déchets de plastique terrestres ont été déversées dans les océans au Canada. Si aucune mesure n'est prise, cette quantité pourrait presque doubler d'ici 2025. La prévention précoce dans le cycle de vie du plastique est essentielle pour éliminer les déchets de plastique et réduire les déchets marins. Toutefois, des travaux sont aussi requis pour traiter de la pollution de plastique sur les rives, les bassins hydrographiques et les cours d'eau.

Les dispositifs de capture (p. ex., les bouches d'égout et les barrages de capture des eaux de ruissellement), les activités de retrait (p. ex., le nettoyage des rives et le retrait de navires abandonnés) et d'autres efforts d'assainissement (p. ex., les clôtures autour de chantiers de construction, le chalutage de plage et le balayage des chaussées) sont des moyens efficaces pour débarrasser l'environnement de la pollution de plastique avant que le plastique ne se décompose en microplastiques, ou nuise à la faune, aux pêches et aux écosystèmes. Par exemple, au cours des 25 dernières années, plus de 700 000 bénévoles du Grand Nettoyage des rivages canadiens ont retiré plus de 1,2 million de kg de déchets des rives partout au Canada. Entre autres mesures, ces nettoyages devront se poursuivre et prendre de l'ampleur pour faire accroître la participation du public, favoriser une gestion solide et recueillir des données. Des efforts devront aussi être déployés pour améliorer la résilience, l'atténuation et les interventions en cas d'événements entraînant un apport de déchets de plastique à grande échelle dans l'environnement, comme de graves inondations et déversements de plastiques.

### **Domaine de résultats 10 : Le leadership canadien a entraîné une accélération de l'action mondiale pour traiter des déchets marins et de la pollution de plastique**

Les déchets marins et la pollution de plastique entraînent des préoccupations à l'échelle mondiale et ont des incidences sur la santé des écosystèmes partout sur la planète. Les gouvernements, les organismes et les industries des pays développés et des pays en voie de développement cherchent chacun à régler ce problème en prenant des mesures comme des campagnes d'éducation, des cibles de recyclage et des interdictions visant les produits à usage unique. En raison de l'ampleur de la production et du commerce de plastiques et de la génération de déchets de plastique, ainsi que de la diversité sociale et économique des pays s'employant à atteindre ce but, il est essentiel d'assurer la coordination et la communication entre les acteurs.

Le leadership canadien national et à l'étranger vise à faciliter et à soutenir un large éventail de mesures tout au long du cycle de vie des plastiques. Le fait de favoriser les alliances entre les intervenants, de faciliter l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires, de relier les efforts de recherche et de développement au Canada et à l'étranger, contribuera à la création de solutions sur mesure et au déploiement de technologies novatrices pour traiter les déchets de

plastique. Les contributions canadiennes dans ces domaines aideront à maintenir la dynamique internationale nécessaire pour agir et à maintenir les déchets marins au premier rang des priorités environnementales.

## 4 Vers un plan d'action

Un plan d'action sera élaboré par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en collaboration avec une gamme d'organismes, d'intervenants et d'autres parties prenantes, et définira les principales mesures requises pour soutenir les domaines de résultats prioritaires.

### 4.1 Rôles, responsabilités et leadership communs

La présente stratégie reconnaît que beaucoup de parties doivent collaborer pour atteindre zéro déchet de plastique, notamment les producteurs de résine, les fabricants de produits, les détaillants et les consommateurs, les intervenants en gestion des déchets (p. ex., les exploitants municipaux, les recycleurs, les groupes de nettoyage des rives) et les divers ordres de gouvernement. Le succès de cette stratégie dépendra également d'un large éventail de mesures et d'actions complémentaires, qui permettraient aux différentes parties de participer et de jouer un rôle de premier plan dans les domaines de résultats examinés ci-dessus. La Figure 4 donne quelques exemples de mesures possibles pouvant être incluses dans le plan d'action à l'appui.



Figure 4. Exemples d'ensemble de mesures et d'activités habilitantes complémentaires

### 4.2 Participation et collaboration

La contribution des parties prenantes et des autres acteurs, y compris des organismes tout au long de la chaîne de valeur du plastique, sera essentielle pour tracer la voie à suivre. Ces travaux progresseront de manière collaborative afin de cerner et d'évaluer les éléments clés du plan d'action, et les organismes les plus aptes à les diriger. Divers moyens, notamment des ateliers techniques, des webinaires et des outils participatifs en ligne, pourraient être utilisés pour établir un éventail de solutions nécessaires à l'atteinte de l'objectif de zéro déchet de plastique et définir les conditions qui assureront la réussite de leur mise en œuvre.

En outre, les principes suivants sont essentiels à la collaboration en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action :

- la responsabilité quant à la prévention des déchets de plastique, au soutien de l'innovation et aux changements comportementaux est partagée et se fait au moyen de mesures rentables;
- la prévention est la base à partir de laquelle il faut agir, conformément à la hiérarchie de la récupération de valeur (voir la Figure 2);
- le recours à un processus décisionnel fondé sur des preuves et à des moyens permettant de suivre les avancements permet une gestion adaptative;
- l'échange d'information efficace est essentiel pour déterminer les synergies entre les acteurs et éviter le double emploi.

En passant à une économie circulaire pour les plastiques avec cette approche axée sur la collaboration, le Canada se positionnera comme chef de file des solutions innovantes et avant-gardistes en matière de gestion et de prévention des matières résiduelles.

## Références et notes de fin

- CCME (2009). « Plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs. »  
Conseil canadien des ministres de l'environnement. Octobre 2009. N° de publication 1500.  
[https://www.ccme.ca/files/Resourcess/fr\\_waste/fr\\_epr/pn\\_1500\\_epr\\_cap\\_f.pdf](https://www.ccme.ca/files/Resourcess/fr_waste/fr_epr/pn_1500_epr_cap_f.pdf)
- Cheminfo Services Inc. (2016). « Profile of the Plastics Recycling Sector in Canada. »  
Document interne d'ECCC.
- Cheminfo Services Inc. (2018). « Assessment of Single Use Plastics in Canada. »  
Document interne d'ECCC.
- Commission de l'Union européenne (2018). « Proposition de directive du parlement européen et du conseil relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique. COM/2018/340 final. »
- Consultation d'ECCC offerte sur la plateforme PlaceSpeak, intitulée « Direction : zéro déchet de plastique du Canada : ce dont vous nous avez fait part. » <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/consultations/direction-zero-dechet-plastique/nous-avons-entendu.html>
- Eriksen, M., Lebreton, L. C., Carson, H. S., Thiel, M., Moore, C. J., et coll. (2014). « Plastic Pollution in the World's Oceans: More than 5 Trillion Plastic Pieces Weighing over 250,000 Tons Afloat at Sea. » PLoS ONE. Vol. 9, no 12, e111913. doi:10.1371/journal.pone.0111913
- Growth Within: A Circular Economy Vision For A Competitive Europe (Ellen Macarthur Foundation); From Waste to Wealth (Accenture Strategies); The Circular Economy and Benefits for Society (Club of Rome). (La croissance intérieure : une vision de l'économie circulaire pour une Europe compétitive (Fondation Ellen Macarthur); des déchets à la richesse (stratégies Accenture); l'économie circulaire et ses avantages pour la société (Club de Rome).
- Jambeck, J., Geyer, R., Wilcox, C., Siegler, R., Perryman, M., Andrady, A., Narayan, R. et Law, L. (2015). « Plastic waste inputs from land into the ocean. » *Science*. Vol. 347, n° 6223.
- La Fondation Ellen MacArthur (2016). « Pour une nouvelle économie des plastiques Repenser l'avenir des plastiques. » [https://www.ellenmacarthurfoundation.org/assets/downloads/publications/NPEC-Hybrid\\_French\\_22-11-17\\_Digital.pdf](https://www.ellenmacarthurfoundation.org/assets/downloads/publications/NPEC-Hybrid_French_22-11-17_Digital.pdf). p. 16.
- Les estimations des déchets de plastique d'ECCC reposent sur les références suivantes :
- Annexe 2 du Rapport final du Groupe de travail sur les possibilités d'atténuation spécifique (2016).
- Moore Recycling Associates Inc. (2016). « 2014 Postconsumer Plastics Recycling in Canada. »  
Tiré de : [https://www.plasticmarkets.org/jsfcontent/Canada2014Report\\_jsf\\_1.pdf](https://www.plasticmarkets.org/jsfcontent/Canada2014Report_jsf_1.pdf)
- Statistique Canada (2018). Tableau 38-10-0034-01, Matières récupérées, selon le type, 2014.  
Consulté en mai 2018.

Statistique Canada (2018). Tableau 17-10-0005-01, Estimations de la population au 1<sup>er</sup> juillet, par âge et sexe, 2014. Consulté en mai 2018.

US EPA (2016). « Advancing Sustainable Materials Management. » Tiré de : <https://www.epa.gov/facts-and-figures-about-materials-waste-and-recycling/advancing-sustainable-materials-management>

Macfadyen, G., Huntington, T., et Cappell, R. (2009). « Abandoned, lost or otherwise discarded fishing gear. » Rome : PNUE et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Norman, H. (30 avril 2018). « Bags better than bins for recycling, study finds. » Tiré de The Globe and Mail : <https://www.theglobeandmail.com/canada/toronto/article-bags-better-than-bins-for-recycling-study-finds/>

PNUE (2014). « Valuing Plastics: The Business Case for Measuring, Managing and Disclosing Plastic Use in the Consumer Goods Industry. » <https://wedocs.unep.org/rest/bitstreams/16290/retrieve>

Quelques données sur le *Grand Nettoyage des rivages canadiens* (2018). <https://www.shorelinecleanup.ca/fr>.

UNESCO (16 octobre 2017). « Faits et chiffres sur la pollution maritime. » Récupéré de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/ioc-oceans/focus-areas/rio-20-ocean/blueprint-for-the-future-we-want/marine-pollution/facts-and-figures-on-marine-pollution/>